

Directives générales

1. Le présent formulaire doit être utilisé par une société ou une société de personnes demandant l'adhésion à titre de membre à l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.
2. Les réponses aux questions du formulaire doivent être fournies sur une feuille de réponse distincte.
3. La feuille de réponse, le questionnaire, l'attestation et convention et la déclaration sous serment constituent la demande d'adhésion (la demande). La demande doit être soumise au complet.
4. L'une des réponses suivantes doit être donnée à chaque question : « oui », « non » ou « s. o. ».
5. Les pièces jointes relatives à toute question doivent être présentées sous forme d'annexes à la demande et doivent porter une indication à cet effet.
6. Toute signature doit être la signature originale.
7. Aux fins de la question 18 portant sur les infractions à la loi, la divulgation n'est pas requise pour une infraction à l'égard de laquelle un pardon a été accordé en vertu de la *Loi sur le casier judiciaire* (Canada) et n'a pas été révoqué. Dans de telles circonstances, la réponse appropriée est « non ». Pour toute question sur la réponse appropriée à donner à une question dans la demande, vous devriez consulter un conseiller juridique.
8. Pour toute question relative aux critères d'admissibilité, aux frais et aux autres exigences relatives à l'adhésion, veuillez vous reporter à la section Information sur l'adhésion, aux Règles de l'OCRCVM et aux Lignes directrices sur le modèle de tarification de l'OCRCVM.

Les réponses aux questions figurant sur la présente demande doivent être fournies sur une feuille de réponse distincte.

_____ (la société requérante) demande par les présentes d'adhérer à l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'OCRCVM) et fournit les renseignements ci-après :

1.
 - (a) Dénomination sociale de la société requérante
 - (b) Nom sous lequel la société requérante exerce ses activités
 - (c) Anciens noms de la société requérante (joindre les statuts de modification)
 - (d) Appellations commerciales qui seront utilisées concurremment avec la dénomination sociale

2.
 - (a) Adresse du siège social
 - (b) Numéro de téléphone du siège social
 - (c) Numéro de télécopieur du siège social
 - (d) Adresse du site Web
 - (e) Nom, numéro de téléphone et adresse de courriel de la personne désignée responsable (chef de la direction ou l'équivalent)
 - (f) Nom, numéro de téléphone et adresse de courriel du chef des finances
 - (g) Nom, numéro de téléphone et adresse de courriel du chef de la conformité

3. Établissements (pour chaque établissement, fournir l'adresse, l'adresse de courriel, le numéro de téléphone et le nom du surveillant)

4.
 - (a) Statut juridique de la société requérante (indiquer s'il s'agit d'une société par actions, d'une société de personnes ou autre)
 - (b) Date de constitution ou de formation
 - (c) Territoire de constitution ou loi applicable
 - (d) Statuts ou autres documents de constitution

5. Si la société requérante est une société par actions :

- (a) Indiquer le nom complet de tous les administrateurs.
- (b) Indiquer le nom complet et les titres de tous les membres de la haute direction (consulter la Règle 1200 de l'OCRCVM).
- (c) Indiquer le nom complet de toutes les personnes physiques dont la demande a été ou sera soumise au moyen de la BDNI, y compris les représentants de courtier, surveillants, administrateurs et membres de la haute direction.
- (d) Décrire la structure du capital (les catégories d'actions et d'autres titres, le nombre autorisé, le nombre émis et en circulation ainsi que leur valeur en dollars).
- (e) Décrire les dettes subordonnées (montants autorisés ou avances, termes, détenteurs) et joindre les conventions de subordination de prêt.
- (f) Si les titres de la société requérante ont fait l'objet d'un appel public à l'épargne au moyen d'un prospectus ou d'un document équivalent, au Canada ou ailleurs, indiquer toutes les personnes connues qui sont propriétaires réels ou inscrits, directement ou indirectement, d'au moins 10 % des titres avec droit de vote, des titres de capitaux propres ou du total des capitaux propres de la société requérante.

Joindre la Demande de l'investisseur pour chaque investisseur pertinent détenant directement ou indirectement au moins 10 % des titres avec droit de vote, des titres de capitaux propres ou du total des capitaux propres de la société requérante.

- (g) Si les titres de la société requérante **n'ont pas** fait l'objet d'un appel public à l'épargne au moyen d'un prospectus ou d'un document équivalent, au Canada ou ailleurs, indiquer toutes les personnes, sociétés ou sociétés par actions ayant une participation directe ou indirecte dans son capital, que ce soit en raison d'un prêt, d'une garantie, de la propriété de titres ou autrement.

Joindre la Demande de l'investisseur pour chaque investisseur détenant directement ou indirectement au moins 10 % des titres avec droit de vote, des titres de capitaux propres ou du total des capitaux propres de la société requérante.

Joindre l'Avis de l'investisseur pour chaque investisseur détenant directement ou indirectement moins de 10 % des titres avec droit de vote, des titres de capitaux propres ou du total des capitaux propres de la société requérante.

6. Si la société requérante est une société de personnes :

- (a) Indiquer le type de société (en nom collectif ou en commandite).
- (b) Indiquer le nom complet de tous les associés.

- (c) Indiquer le nom complet et les titres de tous les membres de la haute direction (consulter la Règle 1200 de l'OCRCVM).
 - (d) Indiquer le nom complet de toutes les personnes physiques dont la demande a été ou sera soumise au moyen de la BDNI, y compris les représentants de courtier, les associés, les membres de la haute direction et les surveillants.
 - (e) Décrire la participation de chacun des associés.
7. (a) Fournir des renseignements sur les personnes ou les sociétés agissant en qualité de caution relativement aux engagements financiers ou autres de la société requérante.
- (b) Fournir des renseignements sur les personnes ou les sociétés pour lesquelles la société requérante s'est engagée à agir comme caution relativement à des engagements financiers ou autres.
8. Fournir le nom de toutes les personnes ayant des liens avec la société requérante ou les membres de son groupe et donner des renseignements sur la nature des activités. Indiquer les sociétés qui correspondent à la définition de « société liée » donnée dans la Règle 1200 de l'OCRCVM. Joindre un organigramme de la société.
9. Indiquer la date à laquelle la société requérante a commencé à exercer ses activités.
10. (a) Fournir une description générale de l'activité principale de la société requérante :
- o Détail
 - o Courtage réduit
 - o Institutions
 - o Comptes gérés
 - o Activités de contrepartiste
 - o Autre _____

- (b) Indiquer les produits de placement que la société requérante négociera ou dont elle s'occupera :
 - o Titres
 - o Options
 - o Contrats à terme standardisés et options sur contrats à terme
 - o Titres d'organismes de placement collectif
 - o Obligations/titres à revenu fixe
 - o Autres _____
 - (c) Fournir le nom de la personne désignée responsable (chef de la direction ou l'équivalent) chargée de la surveillance des activités de la société et le nom d'un suppléant (article 2507 des Règles de l'OCRCVM).
 - (d) Fournir le nom de la personne responsable de la surveillance des options.
 - (e) Fournir le nom de la personne responsable de la surveillance des contrats à terme standardisés et des options sur contrats à terme.
 - (f) Fournir le ou les noms des personnes responsables de la surveillance des personnes faisant affaire avec des clients de détail et (ou) institutionnels.
 - (g) Fournir le nom du chef de la conformité (article 2506 des Règles de l'OCRCVM).
 - (h) Joindre le manuel des politiques et procédures de la société requérante.
 - (i) Joindre le plan d'affaires quinquennal de la société requérante.
 - (j) Fournir la liste des provinces et territoires où la société requérante souhaite exercer ses activités.
 - (k) Fournir les Règles de l'OCRCVM en vigueur pour lesquelles la société requérante demande une dispense afin de pouvoir mener ses activités actuelles ou projetées. (S'il y en a, d'autres documents ainsi qu'une consultation peuvent être exigés. Veuillez vérifier auprès du Bureau de l'avocat général.)
11. Si la société requérante est un remisier, ou a l'intention de l'être, joindre un exemplaire de la convention relative au remisier/courtier chargé de comptes.

12.
 - (a) Nombre de membres du personnel à temps plein de la société requérante, y compris les associés, les administrateurs, les dirigeants (membres de la haute direction) et les surveillants
 - (b) Nom d'employés inscrits ou détenant un permis pour négocier, notamment les membres de la haute direction assumant des fonctions de négociation et les représentants de courtier, ainsi que les catégories d'inscription/d'autorisation

13.
 - (a) Nom et adresse des auditeurs de la société requérante
 - (b) Nom de l'associé responsable de l'audit
 - (c) Nom du chef des finances responsable de l'établissement des rapports financiers
 - (d) Fin de l'exercice
 - (e) Joindre le Formulaire 1 audité
 - (f) Joindre la lettre des auditeurs déclarant que la société requérante tient un système de livres et de registres approprié
 - (g) Joindre les énoncés de principe relatifs au contrôle interne établis conformément aux Règles 4100 (partie A), 4200, 4300, 4400 et 4900 de l'OCRCVM
 - (h) Fournir le nom de la compagnie d'assurance. Joindre des documents attestant la couverture fournie, les limites de responsabilité et la franchise
 - (i) Nom et adresse de la banque de la société requérante
 - (j)
 - (i) Copie du plan de continuité des activités de la société requérante
 - (ii) Si la société requérante n'est pas un remisier, une lettre de confort d'un examinateur indépendant agréé concernant le plan de continuité des activités

14. Inscription, permis, dispenses et comptes antérieurs ou autres pour les « autres » résidents
 - (a) La société requérante est-elle actuellement inscrite ou détient-elle déjà un permis ou a-t-elle déjà présenté une demande d'inscription ou de permis – ou une demande de dispense d'inscription ou de permis – en quelque qualité que ce soit, en vertu des lois régissant la négociation ou les conseils portant sur des titres, des contrats à terme standardisés ou des options sur contrats à terme, dans toute province, tout territoire, État ou pays?

Dresser la liste de tous les organismes auprès desquels la société requérante est inscrite et les dates d'inscription, et indiquer si l'inscription est actuellement en vigueur.

Dresser la liste de tous les territoires, « autres » que ceux qui sont indiqués plus haut, des résidents pour lesquels la société requérante détient actuellement des comptes ou projette d'en détenir.

- (b) La société requérante a-t-elle déjà été un associé ou un actionnaire d'une société ou d'une société de personnes qui est maintenant, ou qui a déjà été, inscrite ou détenant ou ayant détenu un permis, en quelque qualité que ce soit, en vertu des lois régissant la négociation ou les conseils portant sur des titres, des contrats à terme standardisés ou des options sur contrats à terme, dans toute province, tout territoire, État ou pays?

Fournir le nom de l'autre société ou société de personnes, de tous les organismes auprès desquels la société en question était inscrite et les dates d'inscription, et indiquer si l'inscription est actuellement en vigueur.

- (c) La société requérante est-elle actuellement inscrite ou détient-elle un permis ou a-t-elle présenté une demande d'inscription ou de permis pour faire affaire avec le public en quelque qualité **autre que** pour la négociation de titres, de contrats à terme standardisés ou d'options sur contrats à terme, dans toute province, tout territoire, État ou pays?

Fournir le nom des lois en question, la nature de l'inscription ou du permis et indiquer si ceux-ci sont toujours en vigueur.

15. Refus, suspension, annulation ou mesure disciplinaire

- (a) La société requérante s'est-elle déjà vu refuser l'inscription ou un permis, ou son inscription ou permis ont-ils déjà fait l'objet d'une suspension ou d'une annulation aux termes de toute loi régissant la négociation ou les conseils portant sur des titres, des contrats à terme standardisés ou des options sur contrats à terme, dans toute province, tout territoire, État ou pays? Le cas échéant, donner des renseignements complets.

- (b) La société requérante a-t-elle déjà été un associé ou un actionnaire d'une société ou d'une société de personnes qui, au moment où elle avait des liens avec celle-ci, s'est vu refuser l'inscription ou un permis, ou dont l'inscription a été suspendue ou annulée aux termes de toute loi régissant la négociation ou les conseils portant sur des titres, des contrats à terme standardisés ou des options sur contrats à terme, dans toute province, tout territoire, État ou pays? Le cas échéant, donner des renseignements complets.

- (c) La société requérante s'est-elle déjà vu refuser l'inscription ou un permis, ou son inscription ou permis ont-ils déjà été suspendus ou annulés aux termes de toute loi qui requiert l'inscription ou l'obtention d'un permis pour faire affaire avec le public en quelque qualité **autre que** pour la négociation ou les conseils portant sur des titres, des contrats à terme standardisés ou des options sur contrats à terme, dans toute province, tout territoire, État ou pays? Le cas échéant, donner des renseignements complets.

- (d) La société requérante s'est-elle déjà vu refuser un droit de dispense de l'inscription ou de l'obtention d'un permis prévu par toute loi ou tout règlement régissant la négociation de

titres, de contrats à terme standardisés ou d'options sur contrats à terme, dans toute province, tout territoire, État ou pays? Le cas échéant, donner des renseignements complets.

- (e) La société requérante, ou toute société ou société de personnes dont celle-ci est ou était, au moment pertinent, un associé ou détenteur de plus de 10 % des actions avec droit de vote, a-t-elle déjà fait l'objet, alors qu'elle était inscrite ou détenait un permis pour négocier des titres, des contrats à terme standardisés ou des options sur contrats à terme, d'une mesure disciplinaire prise par un organisme relativement à la négociation ou aux conseils portant sur des titres, des contrats à terme standardisés ou des options sur contrats à terme? Le cas échéant, donner des renseignements complets.

16. Organismes d'autoréglementation

- (a) La société requérante ou une société de personnes ou société dont celle-ci est ou était, au moment pertinent, un associé ou détenteur de plus de 10 % des actions avec droit de vote, a-t-elle déjà été membre d'une bourse de valeurs mobilières, d'une bourse de marchandises, d'une bourse de contrats à terme de marchandises, d'une association de courtiers en valeurs mobilières, de preneurs fermes, de courtiers, de courtiers en épargne collective, de courtiers en contrats à terme de marchandises, de conseillers en investissements ou d'une autre association professionnelle ou d'un organisme similaire, dans toute province, tout territoire, État ou pays? Le cas échéant, donner des renseignements complets.
- (b) La société requérante, ou une société de personnes ou société dont elle est ou était, au moment pertinent, un associé ou détenteur de plus de 10 % des actions avec droit de vote, s'est-elle déjà vu refuser l'inscription, l'obtention d'un permis, l'adhésion à titre de membre ou toute autre autorisation par un organisme décrit précédemment au paragraphe 16(a)? Le cas échéant, donner des renseignements complets.
- (c) La société requérante, ou toute société de personnes ou société dont elle est ou était, au moment pertinent, un associé ou détenteur de plus de 10 % des actions avec droit de vote, a-t-elle déjà fait l'objet d'une mesure disciplinaire prise par un organisme décrit précédemment au paragraphe 16(a)? Le cas échéant, donner des renseignements complets.

17. Infractions à la loi

- (a) La société requérante a-t-elle déjà été reconnue coupable d'une infraction relativement à la négociation ou aux conseils portant sur des titres, des contrats à terme standardisés ou des options sur contrats à terme, ou de vol de titres, ou a-t-elle déjà été partie à des procédures engagées par suite d'une fraude découlant de la négociation de titres ou de conseils relativement à ceux-ci en vertu d'une loi d'une province, d'un territoire, d'un État ou d'un pays? Le cas échéant, fournir tous les renseignements à ce sujet.
- (b) La société requérante a-t-elle déjà été reconnue coupable en vertu d'une loi d'une province, d'un territoire, d'un État ou d'un pays pour des contraventions ou d'autres infractions criminelles n'étant pas indiquées au paragraphe 17(a)? Le cas échéant, fournir tous les renseignements à ce sujet.

- (c) La société requérante fait-elle présentement l'objet d'une inculpation ou d'une accusation en vertu d'une loi d'une province, d'un territoire, d'un État ou d'un pays pour des contraventions, des infractions criminelles ou pour une autre conduite du type décrit aux paragraphes 17(a) et (b)? Le cas échéant, fournir tous les renseignements à ce sujet.
- (d) Une société de personnes ou une société par actions dont la société requérante est ou était, au moment pertinent, un associé ou un détenteur de plus de 10 % des actions avec droit de vote, a-t-elle déjà été reconnue coupable, ou fait-elle présentement l'objet d'une inculpation ou d'une accusation de contraventions, d'infractions criminelles ou d'une autre conduite du type décrit aux paragraphes 17(a) et (b) en vertu d'une loi d'une province, d'un territoire, d'un État ou d'un pays? Le cas échéant, fournir tous les renseignements à ce sujet.

18. Procédures civiles

- (a) La société requérante ou une société de personnes ou une société par actions dont elle est ou était, au moment pertinent, un associé ou un détenteur de plus de 10 % des actions avec droit de vote, a-t-elle déjà été reconnue coupable ou jugée coupable d'avoir fourni de l'information fausse ou trompeuse, d'avoir commis une fraude ou de s'être livrée à une conduite similaire? Le cas échéant, fournir tous les renseignements à ce sujet.
- (b) Des procédures civiles contre la société requérante, ou une société de personnes ou une société par actions dont elle est ou était, au moment où de telles procédures ont été entreprises, un associé ou un détenteur de plus de 10 % des actions avec droit de vote sont-elles présentement en instance en vertu d'une loi d'une province, d'un territoire, d'un État ou d'un pays? Le cas échéant, fournir tous les renseignements à ce sujet.

19. Faillite

- (a) La société requérante a-t-elle déjà fait faillite, fait une cession volontaire, conclu un concordat ou une convention avec ses créanciers, s'est-elle déjà retiré des affaires en laissant des dettes impayées, a-t-elle produit une déclaration en vertu de la législation québécoise sur le dépôt volontaire du salaire ou encore, un séquestre-gérant a-t-il déjà pris le contrôle de l'actif de la société requérante? Le cas échéant, fournir tous les renseignements à ce sujet.

Le cas échéant, la société requérante a-t-elle été réhabilitée? Joindre une copie de la réhabilitation.

- (b) Une société de personnes ou une société par actions dont la société requérante est présentement un associé ou un détenteur de plus de 10 % des actions avec droit de vote a-t-elle déjà fait faillite, conclu un concordat ou une convention avec ses créanciers, s'est-elle retirée des affaires en laissant des dettes impayées, a-t-elle produit une déclaration en vertu de la législation québécoise sur le dépôt volontaire du salaire ou encore, un séquestre-gérant a-t-il déjà pris le contrôle de l'actif de la société requérante? Le cas échéant, fournir tous les renseignements à ce sujet.

20. Jugement ou saisie-arrêt

Un jugement ou une saisie-arrêt ont-ils déjà été rendus contre la société requérante, ou un jugement ou une saisie-arrêt existent-ils contre la société requérante devant un tribunal civil d'une province, d'un État, d'un territoire ou d'un pays pour l'obtention de dommages ou d'une autre réparation relativement à une fraude ou pour quelque raison que ce soit? Le cas échéant, fournir tous les renseignements à ce sujet.

21. Assurance détournement et vol

La société requérante a-t-elle déjà fait une demande de cautionnement de garantie ou d'assurance détournement et vol qui a été refusée? Le cas échéant, donner le nom et l'adresse de la société de garantie ainsi que la date du refus et des renseignements détaillés sur celui-ci.

ATTESTATION ET CONVENTION

Par les présentes, la société requérante atteste que les déclarations qui précèdent sont véridiques et exactes, et elle s'engage à aviser l'OCRCVM par écrit des changements importants dans ces déclarations ainsi que l'exigent les Règles de l'OCRCVM.

La société requérante reconnaît avoir reçu une copie des Règles de l'OCRCVM

et elle convient qu'elle en a pris connaissance et que, si elle est admise en qualité de membre, elle se tiendra parfaitement informée de celles-ci, dans leur version modifiée ou complétée de temps à autre, et qu'elle se conformera à ces versions modifiées ou complétées.

La société requérante convient que, si, dans le cadre de l'examen ou de la prise en compte d'une demande d'adhésion, le conseil de section ou le conseil d'administration est d'avis que la nature des activités de la société requérante, sa situation financière, la conduite de ses activités, sa demande d'adhésion, le fondement de sa demande ou tout examen effectué par le personnel relativement à la demande conformément aux Règles de l'OCRCVM a nécessité que l'OCRCVM y consacre du temps ou des ressources excessifs, ou si l'on peut raisonnablement s'attendre à une telle situation, le conseil de section ou le conseil d'administration peut exiger que la société requérante rembourse l'OCRCVM les frais qui peuvent raisonnablement être attribués à ce temps et à ces ressources excessifs ou prendre un engagement ou fournir une garantie relativement à un tel remboursement.

La société requérante convient de reconnaître la compétence de l'OCRCVM et, le cas échéant, du conseil d'administration, des conseils de section et des comités.

La société requérante reconnaît que, tant qu'elle sera membre de l'OCRCVM, elle sera et demeurera titulaire d'un permis ou inscrite en qualité de courtier en placement ou l'équivalent en vertu de la loi applicable de la ou des provinces où elle exerce ses activités.

FAIT à _____ ce _____ jour de _____

PAR

(Inscrire le nom de la société requérante en caractères d'imprimerie)

(Inscrire le nom du membre de la direction en caractères d'imprimerie)

(Titre)

(Signature)

DÉCLARATION SOLENNELLE

(faite par un haut dirigeant de la société requérante)

VILLE DE _____, PROVINCE DE _____

DANS L'AFFAIRE DE LA DEMANDE D'ADHÉSION DE

À L'ORGANISME CANADIEN DE RÉGLEMENTATION DU COMMERCE DES VALEURS MOBILIÈRES.

Je, _____, de _____ de _____

de la province de _____

DÉCLARE SOLENNELLEMENT CE QUI SUIT ET M'Y ENGAGE :

1. Je suis _____ de la société requérante nommée dans la demande d'adhésion qui précède et, par conséquent, j'ai le pouvoir et les connaissances nécessaires pour faire cette demande d'adhésion.
2. J'ai lu et compris la demande d'adhésion.
3. Les déclarations comprises dans la demande et les annexes qui y sont jointes sont véridiques.

ET je fais cette déclaration solennelle en croyant en connaissance de cause qu'elle est véridique et en sachant qu'elle a le même effet que si elle était faite sous serment et en vertu de la *Loi sur la preuve au Canada*.

(Signature du membre de la direction)

DÉCLARÉ devant moi à _____ ce _____ jour de _____

(Commissaire à l'assermentation ou notaire)